



## COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE AEDE

### LISTE DES MEMBRES au 31 mai 2017 :

- ACE : Action Catholique des Enfants
- Adéquations
- AFMJF : Association française des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille
- Aide et Action
- ANACEJ : Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes
- APAJH : Fédération des Associations pour Adultes et Jeunes Handicapés
- CEMEA : Association nationale des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active.
- CSF : Confédération syndicale des familles
- DEI France : Défense des Enfants International - France
- FG PEP : Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public
- FIEP : Fédération internationale pour l'éducation des parents
- ICEM (Institut coopératif de l'Ecole moderne) Pédagogie Freinet
- Les Francas
- OVEO : Observatoire de la violence éducative ordinaire
- RNJA : Réseau national des juniors associations
- Solidarité Laïque
- SNUipp : Syndicat National Unitaire des Instituteurs et Professeurs des écoles et PEGC affilié à la Fédération Syndicale Unitaire
- UNAPP : Union Nationale des Acteurs de Parrainage de Proximité

### Composition, coordination, missions du Comité de pilotage

Les organisations signataires reconnaissent la nécessité, pour la bonne mise en œuvre de ce projet collectif, de conserver un comité de pilotage restreint composé de représentants des organisations signataires à hauteur d'un tiers d'entre elles.

*DEI-France et Solidarité Laïque* assurent la co-coordination et l'animation de ce comité. A défaut d'une représentation différente décidée en assemblée plénière ou en comité de pilotage, ces deux organisations assurent et mettent en œuvre autant que de besoin la représentation du collectif. Les autres membres du comité sont désignés par l'assemblée plénière parmi toutes les organisations du collectif ayant candidaté. Le renouvellement de ses membres est effectué en assemblée plénière avec le souci d'assurer la continuité du projet et celui d'un équilibre des représentations des

différents domaines de l'enfance : santé, éducation, loisirs et temps libres, handicap, justice, protection, expression et participation, libertés civiles et droits politiques, etc.

Le comité de pilotage est chargé de la mise en œuvre des orientations décidées lors de l'assemblée plénière. A ce titre, il :

- est responsable des choix fondamentaux indispensables à la bonne exécution du projet collectif : proposition d'actions et conditions de leur mise en œuvre, agrément des organisations partenaires (sur la base des critères d'éligibilité énoncés dans la charte constitutive et qui restent inchangés)
- a en charge l'organisation pratique du projet : établissement et suivi des plannings, recherche et choix des financements recevables, établissement et suivi du budget global du projet, recrutement de personnel (stagiaires, salariés, volontaires...)
- propose et valide *in fine* le choix des représentants du collectif appelés à poursuivre au nom du collectif le dialogue avec les pouvoirs publics, voire à siéger dans des instances représentatives
- propose chaque année au collectif un plan d'action
- entreprend toutes les actions de communication adéquates qui y sont liées
- confie à la coordination le soin de donner aux membres d'AEDE l'autorisation d'utiliser le logo d'AEDE sur des documents autres que ceux produits par le collectif
- établit un planning annuel prévisionnel de ses réunions lors de sa première réunion de l'année
- assure autant que possible une représentation du collectif dans les différentes réunions auxquelles le collectif est invité
- Valide les demandes de nouvelles adhésions au collectif AEDE et procède, en cas de besoin, à l'exclusion d'une organisation qui n'aurait pas respecté les règles et engagements fondamentaux de cette charte, et aux échanges nécessaires avec une organisation souhaitant se désister

Le comité de pilotage consulte autant que de besoin l'ensemble des organisations signataires de la charte.

A la demande d'un de ses membres, il procède aux décisions importantes par un vote, les décisions étant prises à la majorité des 2/3 des votes exprimés. Chaque organisation dispose d'une voix au sein du Comité de pilotage